

Notaires

Sylvie BURTHE-MIQUE
Arlette DARMON
Laurent CASSIGNARD
Guillaume PALAIS
Cécilia HONORÉ
Lucille NAEPELS
Caroline EMERIQUE-GAUCHER
Carole GROSCAUX
Mourad GUECHI
Mathilde SIMON

VENTE SAFT/ AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurent CASSIGNARD Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Forme Anonyme, titulaire d'un Office Notarial à la Résidence de PARIS (7ème arrondissement), dénommé « MONASSIER & ASSOCIÉS », le 15 mars 2021, il a été constaté la VENTE,

Avec la participation de Maître Eric GACHOD, notaire à LEVALLOIS-PERRET (92300), assistant le Vendeur

Par :

La Société dénommée **SAFT**, Société par actions simplifiée au capital de 31.944.000,00 €, dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 26 Quai Charles Pasqua, identifiée au SIREN sous le numéro 383703873 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Au profit de :

La Société dénommée **AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**, Société européenne au capital de 32.000.000,00 €, dont le siège est à LEVALLOIS-PERRET (92300), 26 Quai Charles Pasqua, identifiée au SIREN sous le numéro 884 638 586 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Quotités acquises :

La société **AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE** acquiert la pleine propriété du Terrain.

1

IDENTIFICATION DU TERRAIN

A **NERSAC (CHARENTE) (16440), Roulet Saint Estephe (16440)** Zone Industrielle de Nersac, 10 rue Ampère.

Ce Terrain est cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
AI	960	Zone industrielle	00 ha 24 a 97 ca
AI	962	Zone industrielle	04 ha 14 a 76 ca
AI	964	Zone industrielle	00 ha 06 a 24 ca

Total surface : 04 ha 45 a 97 ca

Lequel Terrain est destiné à la construction d'une usine destinée à la production de cellules et modules lithium-ion d'une surface de plancher de 23 659 m² en vertu d'un permis de construire délivré au Vendeur par le Maire de NERSAC suivant arrêté de permis de construire n°16244 19 C0016 du 6 décembre 2019, lequel permis de construire a été transféré au nom de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, suivant arrêté de transfert n°16244 19 C0016 T01, du Maire de NERSAC, en date du 18 août 2020, le tout ci-après visé à l'Article 18 des Présentes.

TEL ET AINSI que le Terrain existe, s'étend, se poursuit et comporte actuellement avec toutes ses aisances, dépendances, immeubles par destination, sans aucune exception ni réserve.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'Acquéreur est propriétaire du Bien à compter du jour de la signature.

L'Acquéreur a la jouissance du Terrain rétroactivement depuis le 24 août 2020 en vertu de la convention d'occupation précaire régularisée entre les Parties le 17 septembre 2020.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PARIS (7ème arrondissement)

Le 30 mars 2021

